

Département de l'Yonne

Mairie de Subigny



7 Place Pierre Julien

89100 Subigny

Tel : 03.86.88.83.70

Fax : 03.86.95.26.96

mairie@subigny.fr

Site internet : www.subigny.fr

**PRESENTS :**

Gilbert GREMY / Maxime BEUCOURT / Colette BACHMANN  
Jean-Luc ANDRIVOT / Nicolas PRIAULT / Christophe JOUVESHOMME /  
François GLAZENER / Caroline BLIZNIEC / Claudie PASCAL /  
Jean-François DAUGE / Carine ANTONIW .

Absent excusé : Damien TANIS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANDRIVOT.

Absent : Jean-Pierre DEWEIRD

Secrétaire de séance : Maxime BEUCOURT.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

OUVERTURE de la séance à 19h35.

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

**- Point n° 1 - Vente des terrains de la zone artisanale**

Par délibération en date du 12 avril 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a souhaité acquérir les parcelles ZK n° 96 (23 651 m<sup>2</sup>), ZK n° 11 (7 521 m<sup>2</sup>), ZK n° 97 (2 280 m<sup>2</sup>) et ZS n° 20 (8 152 m<sup>2</sup>). La valeur vénale desdites parcelles a été fixée à 3.00 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de Dijon de la Direction Générale des Finances Publiques.

Après contact avec la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, il s'avère qu'une erreur a été faite au niveau de la superficie et donc du tarif sur leur délibération et sur l'avis des Domaines. En effet, la superficie totale est de 41 604 m<sup>2</sup> et non pas 40 180 m<sup>2</sup>. Une nouvelle délibération sera actée en septembre 2024 par la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne et l'avis des Domaines a été rectifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (abstention : 0, vote contre : 5, vote pour : 7) :

- décide vendre les parcelles énoncées pour un montant total de 124 812.00 €, arrondi à 125 000.00 €, conformément à l'avis des Domaines rectifié.

**- Point n° 2 - Avis concernant la demande de permis de construire et la demande d'autorisation environnementale en vue de la construction et de l'exploitation d'une plateforme logistique sur le territoire de la Commune de Fouchères**

Ce point concerne la construction d'un bâtiment logistique sur un seul niveau, des bâtiments annexes (locaux techniques, locaux de charge, ...), des bureaux, un bassin de rétention, l'aménagement des espaces de circulation, de stationnement et des espaces verts. Ce site est destiné à recevoir des matières combustibles et des produits divers tels que papiers, cartons, matières plastiques, liquides inflammables, aérosols, ...

La création de 280 emplois est attendue.

La Commune étant concernée par le périmètre d'affichage réglementaire de l'enquête publique, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce dossier, ce dernier ayant été transmis avec la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à l'implantation de cette plateforme logistique.

**- Point n° 3 - Avis concernant le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne a été approuvé par le Conseil Communautaire le 12 avril 2024 et opposable dès le 2 mai 2024.

L'arrêté du Président n° 2024-104 du 14 juin 2024 met en œuvre une première modification simplifiée pour laquelle il est demandé l'avis de la Commune.

Cette modification simplifiée a pour but de :

- corriger le règlement de la zone UCs pour le domaine des Clairis à Savigny-sur-Clairis,
- ajuster et adapter le règlement écrit,
- supprimer l'emplacement réservé n° 64-1 à Montacher-Villegardin,
- corriger les erreurs matérielles sur le rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

**- Question diverse**

*Récompense aux jeunes diplômés*

Pour faire suite à une demande, le Conseil Municipal sollicite l'inscription au prochain ordre du jour la possibilité de décerner une récompense aux jeunes diplômés de la Commune.

Séance levée à 20h55.

Le secrétaire de Séance,  
M. Maxime BEAUCOURT.

Handwritten signature of M. Maxime BEAUCOURT in black ink, consisting of the initials 'MB' followed by a large, stylized scribble.

Le Maire,  
Gilbert GREMY.

Handwritten signature of Gilbert GREMY in black ink, written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SUBLIGNY' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and '(Yonne)' at the very bottom. The center of the stamp features a small illustration of a building.